

Commission permanente du conseil municipal
sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

Étude publique sur la mise aux normes
des usines de production d'eau potable

RECOMMANDATIONS

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique du 16 décembre 2008

La commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

REMERCIE les citoyens et les organismes qui lui ont fait part de leurs commentaires et suggestions et ceux qui ont déposé un avis écrit dans le cadre de la présente étude ;

REMERCIE le vice-président du comité exécutif, responsable des finances, des infrastructures et de la voirie, M. Sammy Forcillo;

REMERCIE les gestionnaires et les conseillers techniques pour la qualité de leurs interventions et le soutien apporté au cours de l'étude publique et des séances de travail de la commission;

ET FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES au conseil de ville, au terme de ses travaux et après analyse des commentaires reçus:

ATTENDU que dans le suivi des engagements du Sommet de Montréal de 2002, la qualité de l'eau et la gestion responsable de cette ressource représentent pour la population montréalaise des enjeux fondamentaux en matière d'environnement,

ATTENDU que le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* du gouvernement provincial a des incidences majeures sur les besoins de mise aux normes et le coût des infrastructures d'eau potable de la Ville de Montréal,

CONSIDÉRANT les conclusions des rapports intitulés « *Étude comportant la collecte d'informations et le portrait technique des infrastructures de la gestion publique de l'eau* », préparés par le consortium SNC-Lavalin/Dessau-Soprin, octobre 2002,

CONSIDÉRANT les analyses et études subséquentes effectuées par le consortium mandaté pour la mise aux normes des usines et par les équipes de la Ville,

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'experts internationaux sur les chaînes de traitement retenues,

CONSIDÉRANT les questions et commentaires formulés par les citoyens et les membres de la commission,

la commission recommande :

R- 1

Que l'Administration entérine le choix de la chaîne de traitement retenue par la Direction de la production de l'eau potable pour chacune des usines Pierrefonds, Atwater et Des Bailleurs.

R- 2

Que l'Administration mandate la Direction de la production de l'eau potable pour réaliser tous les travaux nécessaires afin de se conformer à la réglementation en vigueur.

R- 3

Que l'Administration demande à la Direction de la production de l'eau potable de considérer les impacts potentiels des changements climatiques ainsi que divers paramètres émergents, tels que les composés pharmaceutiques, lors de l'établissement de tout procédé de traitement.

Considérant que la Direction de la production de l'eau potable doit assurer une cohérence dans la gestion des résultats analytiques de l'eau potable;

R- 4

Que l'Administration invite la Direction de la production de l'eau potable à acquérir une vision globale du niveau de la qualité de l'eau sur l'ensemble du territoire montréalais, en collaboration avec tous les intervenants concernés.

R- 5

Que l'Administration demande à la Direction de la production de l'eau potable de s'assurer de consolider l'alimentation en électricité des usines de production d'eau potable Atwater et Des Bailleurs et de limiter et sécuriser l'accès aux lieux de production, par mesure de prévention.

Considérant que la ville de Pointe-Claire a fait des représentations auprès de la commission à l'effet d'optimiser l'utilisation de ses équipements de production d'eau potable.

R- 6

Que l'Administration demande à la Direction de la production de l'eau potable de réviser et réévaluer les scénarios d'alimentation et de relève des usines et des réseaux de distribution pour l'ouest de l'Île.

R- 7

Que l'Administration fasse la promotion, dans les édifices municipaux, de l'utilisation de l'eau du robinet plutôt que de l'eau embouteillée. De plus, qu'elle encourage les arrondissements à adopter cette pratique pour répondre à des objectifs de réduction à la source, dans une optique de développement durable.

R- 8

Que l'Administration invite la Direction de la production de l'eau potable à fournir à la commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement, un bilan annuel de ses réalisations et de l'état d'avancement du projet de mise aux normes des usines Pierrefonds, Atwater et Des Bailleurs.